

Communiqué de SIX Swiss Exchange n° 13/2018

Titre	Réduction des taxes SIX Swiss Exchange au 1er mai 2018
Catégorie	Négoce et produits financiers
Autorisé par	Werner Bürki, Head Trading Christoph Schuler, Head Structured Products
Pages	2
Date	03.04.2018

Information 

Contenu du présent communiqué:

- Réduction de la taxe d'émission des obligations au 1^{er} mai 2018
- Réduction des taxes d'admission au négoce dans le segment des produits structurés au 1^{er} mai 2018
- Publication du nouveau tarif relatif au négoce

SIX Swiss Exchange a le plaisir d'informer les participants de la réduction de la taxe d'émission des obligations ainsi que de la réduction des taxes d'admission au négoce dans le segment des produits structurés au 1^{er} mai 2018.

Taxe d'émission des obligations

SIX Swiss Exchange baisse la taxe d'émission et facturera désormais pour les obligations suisses assorties d'une durée jusqu'à l'expiration supérieure à un an **7 centimes sur une valeur nominale de CHF 1 000**, contre 10 centimes jusqu'à présent, sous réserve toutefois d'un maximum de CHF 50 000 par émission ou nouvelle tranche d'emprunt.

Le «Tarif relatif au négoce» a été modifié en relation avec la réduction de la taxe d'émission et entrera en vigueur au 1^{er} mai 2018.

Vous trouverez dans le tableau ci-après un aperçu des modifications:

Document	Type de modification	Référence	Titre
Tarif relatif au négoce	Ajustement	Ch. 6, al. 4	Taxe d'émission

La version actualisée du [Tarif relatif au négoce](#) est disponible dès à présent sur le site internet de SIX Swiss Exchange.

Taxes d'admission au négoce de produits structurés

SIX Swiss Exchange baisse les taxes d'admission au négoce dans le segment de négoce «Produits structurés» à compter du 1^{er} mai 2018, comme suit:

Segment	Nombre de dérivés	Coût par dérivé actuelle	Coût par dérivé nouvelle
Produits structurés	0–200	CHF 625	CHF 350
	201–500	CHF 450	CHF 250
	501–1,000	CHF 320	CHF 180
	1,001–2 000	CHF 250	CHF 140
	2,001–5,000	CHF 200	CHF 110
	5,001–7,500	CHF 150	CHF 85
	7,501–10,000	CHF 110	CHF 60
	10,001 et plus	CHF 75	CHF 50

Cette communication n'est transmise qu'à titre d'information. La version actualisée du Tarif relatif au Règlement de cotation sera consultable à partir de la mi-avril sur le site internet de SIX Swiss Exchange et annoncée au moyen d'un [Communiqué SIX Swiss Exchange](#).

SIX Swiss Exchange a le plaisir d'offrir à ses clients une valeur ajoutée grâce à la baisse de la taxe d'émission des obligations et à la révision des taxes d'admission au négoce de produits structurés.

Pour de plus amples informations, Member Services est à votre entière disposition:

Téléphone: +41 58 399 2473

E-mail: member.services@six-group.com

Liens vers SIX Swiss Exchange:

www.six-swiss-exchange.com | [Member Section](#) | [Formulaires](#) | [Règlements](#) | [Directives](#)